

PROJET DE COMPTE RENDU  
 CSS TITANOBEL  
 SOUS PREFECTURE DE MIRANDE  
 22/09/2022

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/EXCUSE /ABSENT
<b>Collège administration</b>			
Sous-préfecture de Mirande	Mme la Sous-Préfète		Présente
SIDPC			Absent
SDIS			Excusé
DREAL	Mme l'inspectrice de l'environnement		Présente
DIRECCTE			Absent
DDT	M. le représentant de la DDT		Présent
<b>Collège collectivités</b>			
Mairie de Saint-Maur	Le maire ou son représentant		Présent
Mairie de Berdoues	Le maire ou son représentant		Présente
Mairie de Pomsampère	Le maire ou son représentant		Absent
Conseil départemental du Gers	Le président ou son représentant		Absent
<b>Collège riverains</b>			
Riverain	Françoise BABOEUF épouse FOURNIER		Absente
Riverain	Sylvie PERIN épouse MELIADE		Excusée
<b>Collège exploitant</b>			
Société TITANOBEL	Le chef d'établissement ou son représentant		Présent
<b>Collège salariés</b>			
Société TITANOBEL	Le représentant du personnel		Excusé

ORDRE DU JOUR :

- 1- **Validation du compte-rendu de la précédente CSS du 21 octobre 2021**
- 2- **Bilan 2021 de la société Titanobel**
- 3- **Bilan 2021 de l'inspection des installations classées**
- 4- **Point post-PPRT**
- 5- **Questions diverses**

*Ouverture de la séance à 14h34 sous la présidence de Mme Barrière, Sous-préfète de Mirande.*

*Mme la Sous-préfète réalise un tour de table et présente l'ordre du jour.*

*M. le Maire de Saint-Maur présente les excuses de Mme Méliade, membre du collège riverain, pour son absence.*

*M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL présente les excuses de M. Blanchet, chef de dépôt et membre du collège salarié et présente M. Garcia, nouveau responsable secteur du Sud-Ouest de la société TITANOBEL. Le SDIS est également excusé.*

**1- Validation du compte-rendu de la précédente CSS du 21 octobre 2021**

*Le compte rendu de la CSS du 21 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.*

**2- Bilan 2021 de la société Titanobel**

M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL présente le bilan annuel de 2021.

Depuis le 29 avril 2022, le groupe TITANOBEL a été racheté par un groupe australien INCITEC PIVOT LIMITED à travers la société DYNNO NOBEL, spécialisée dans les fertilisants et les explosifs. Le dépôt de Saint-Maur est rattaché au secteur Sud-Ouest de TITANOBEL, celui-ci comprenant trois dépôts. La France est divisée en sept secteurs, avec une quinzaine de sites.

Mme la Sous-préfète souhaite savoir si le nouveau groupe australien possède des velléités d'expansion et de rentabilité.

M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL indique que la société australienne est présente sur la région Asie Pacifique, ainsi que l'Amérique du Nord et du Sud. Elle n'est pas présente encore en Europe. La société TITANOBEL fait partie de la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique).

M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL indique des ventes de 1 138 tonnes d'explosifs en 2021, ce qui représente une hausse de 13% depuis 2020. Le dépôt reste en dessous d'une marche nominale.

Mme la Sous-préfète souhaite connaître la moyenne de vente d'explosif.

M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL indique une marche nominale d'environ 1 300 tonnes. Le dépôt de Saint-Maur est légèrement en dessous car impacté par le covid-19 et par la baisse générale du marché. Il précise que le ratio kilomètre par tonne est en baisse de 5% par rapport à 2020.

Mme la Sous-préfète demande si la société de TITANOBEL est touchée par la hausse de matières premières.

M. le responsable du secteur Sud-Ouest de la société de TITANOBEL indique que le prix du nitrate d'ammonium a été multiplié par cinq.

M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL indique qu'auparavant le coût de la tonne du nitrate d'ammonium était d'environ 400 euros la tonne. Aujourd'hui, le prix est de 1 500 euros la tonne.

Il précise qu'il n'y a plus de production en France et que le produit explosif est réalisé à base de gaz naturel, ammoniac et nitrate d'ammonium. Le gaz est l'explication à la forte augmentation des prix.

M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL présente le bilan annuel du SGS. La révision de la politique de sécurité et de prévention des accidents majeurs, la révision de l'instruction sécurité relative à la gestion des déchets ainsi que la révision de plusieurs annexes à la procédure de sécurité ont été réalisées. Concernant la maîtrise des procédés et d'exploitation, la surveillance est réalisée sur le respect de la zone

coupe-feu, du débroussaillage, des contrôles réglementaires (incendie, installations électriques, etc.), le timbrage des dépôts d'explosifs et l'intégrité des emballages.

Mme la Sous-préfète souhaite savoir, concernant la zone coupe-feu, à qui appartient la zone derrière le grillage.

M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL indique qu'une partie appartient à la société TITANOBEL. L'autre partie est une voie communale, le bois est partagé.

Mme la Sous-préfète souhaite savoir s'il y a un plan de gestion.

M. le Maire de Berdoues répond par la négative. Il précise qu'il y a une multitude de propriétaires et l'ensemble n'arrive pas à se coordonner.

Mme la Sous-préfète demande si les parcelles sont entretenues ou abandonnées.

M. le Maire de Berdoues indique que l'entretien est réalisé tous les trente ans.

Mme la Sous-préfète précise que cela pourrait être un risque.

M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL ajoute qu'au niveau des règles nationales pyrotechniques, il faut 50 mètres débroussaillés et 25 mètres coupe rase. Il précise que ces règles sont respectées.

Dans certains départements, les zones sont augmentées de deux, dû au risque important d'incendie.

La prévention incendie sur certains sites de TITANOBEL est améliorée dans la mesure où TITANOBEL est propriétaire du foncier.

Il continue sa présentation :

- Formations : recyclage annuel CPT (certificat de préposé au tir), recyclage annuel à la manipulation extincteurs et SST (sauveteur secouriste du travail).
- 4 réunions internes de formation continue à la sécurité ont été réalisées avec pour thèmes : bonnes pratiques de prévention des accidents majeurs, MMR (mesure de maîtrise des risques), retours d'expériences interne et externe, sensibilisation à la sécurité au travail, procédures sûretés (sur site, route et clientèle), commentaires sur le plan de prévention sur site client et point qualité.
- Contrôles SGS : inspection de la DREAL le 8 décembre 2021 sans suite administrative, audit interne sécurité et environnement du site le 3 février 2021.
- Contrôle régulier du respect des consignes par l'encadrement et suivi permanent des actions à travers du PAS (plan action sécurité). Il permet de mesurer la réactivité des dépôts sur les mesures d'actions.
- Pas d'inspection de la CSSCT TITANOBEL en 2021 sur le site.

Mme la Sous-préfète souhaite connaître la dernière date de l'inspection de la CSSCT.

M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL indique qu'il y a environ 4 ans.

Il continue la présentation :

- Incident/accident : pas d'accident majeur, ni événement pyrotechnique en 2021, aucun accident de travail et aucune fiche de dysfonctionnement.

Mme la Sous-préfète précise que l'on ne peut que se satisfaire de ce résultat.

M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL acquiesce et précise qu'une centaine de fiches de dysfonctionnement sont rédigées dans l'année pour l'ensemble des sites de TITANOBEL.

Il précise que sur l'ensemble des sites de TITANOBEL, il est constaté une augmentation des accidents travail, soit 19 dont 9 avec arrêts de travail, essentiellement des situations de type « gestes et postures » avec des traumatismes bénins.

En matière de transport (ensemble sites TITANOBEL), il est constaté 8 incidents pour une flotte de 138 véhicules sans conséquence sur le personnel et la marchandise.

L'exercice POI a été effectué le 25 novembre 2021 sur le thème d'une prise en feu d'essieu sur un camion explosif en retour de tournée. Un compte rendu a été réalisé. En 2022, l'exercice POI sera réalisé en amont de l'exercice PPI.

Les dépenses en 2021 sont : poste sécurité sur la zone coupe-feu, débroussaillage, luminaires, travaux de sécurité et de sûreté.

Les dépenses en 2022 sont : financement de la réfection du pont du Redou (en accord avec M. le Maire de Saint-Maur qu'il remercie), début débroussaillage.

M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL présente une photo du pont du Redou.

Mme la Sous-préfète demande si le pont est utilisé quotidiennement.

M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL répond par la positive. Il précise que ce sont les camions de distribution et les camions d'approvisionnement.

Il reprend sa présentation :

- Pas de modification des installations en 2021.
- Révision triennale du POI faite en avril 2021 ; des documents complémentaires ont été transférés au 30 août 2022 afin d'intégrer les éléments de réglementation post Lubrizol.
- Pas de rapport environnemental ni de déclaration GEREPE.

M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL remercie l'assemblée.

Mme la Sous-préfète demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est soulevée.

### **3- Bilan 2021 de l'inspection des installations classées**

Mme la représentante de la DREAL présente le bilan de l'année 2021.

Une inspection annuelle a été réalisée en décembre 2021. Elle précise que la DREAL dispose d'inspecteurs terrains et d'inspecteurs avec des référents thématiques spécifiques situés sur Toulouse.

Un inspecteur référent thématique explosif est venu contrôler le site TITANOBEL sur la gestion des stocks, les moyens de défense incendie, ainsi que sur deux événements initiateurs : électricité et foudre.

Un organisme agréé Qualifoudre vient inspecter tous les deux ans l'état de protection foudre. Il n'a y eu aucun constat relevé.

Mme la Sous-préfète souhaite savoir si l'organisme réalise son inspection le jour de l'inspection de la DREAL.

Mme la représentante de la DREAL répond par la négative. Elle indique que l'organisme réalise son inspection en amont. La DREAL vient vérifier les rapports de l'organisme.

Mme la représentante de la DREAL poursuit sa présentation. Elle précise qu'il y a un bon entretien des installations et un bon fonctionnement du site de Saint-Maur.

Mme la Sous-préfète souhaite connaître les réglementations post Lubrizol.

Mme la représentante de la DREAL précise qu'il y a eu deux événements marquants concernant l'usine Lubrizol : le premier est une fuite de mercaptan en 2013 créant beaucoup de crainte. En 2019, le deuxième événement a été un feu important sur un entrepôt voisin qui a entraîné un feu généralisé sur l'usine Lubrizol. Ces événements ont entraîné une évolution de la réglementation : référencement des produits de stockage (fiches de gestion et état des stocks bien détaillé) et révision du POI avec mise en place d'outils permettant de gérer des situations post accidentel (les POI devront préciser les moyens prévus par l'exploitant permettant de mener les premiers prélèvements et analyses environnementaux en cas d'accident et devront préciser les moyens prévus par l'exploitant pour la remise en état et le nettoyage de l'environnement après un accident majeur).

### **4- Point post-PPRT**

M. le représentant de la DDT présente le point post-PPRT. Une grande partie des dossiers engagés ont été soldés, neuf sont en cours.

Mme la Sous-préfète énumère les noms des habitants.

M. le Maire de Saint-Maur précise :

- un propriétaire en zone 4 a réalisé les travaux
- un propriétaire ne souhaite pas faire les travaux nécessaires

- un propriétaire a réalisé les travaux lui-même
- deux propriétaires n'ont pas encore donné suite aux financements, les travaux sont probablement en cours.
- une habitation est en cours de succession, les travaux n'ont pas encore été réalisés.

Mme la représentante de la DREAL précise qu'un avenant à la convention a été signé par les différents financeurs fin décembre 2021 afin de continuer le financement jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL précise que sur la commune de Saint-Maur, les dossiers PPRT avancent rapidement.

Mme la Sous-préfète signale que 35 dossiers sont engagés, 26 sont soldés et 9 n'ont pas encore été saisis.

Mme la représentante de la DREAL précise qu'il y avait eu 5 renoncements et 5 exclusions, dès le départ.

M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL souhaite savoir si un rappel de financement complémentaire est nécessaire. Il indique n'avoir rien reçu de SOLIHA.

Mme la Sous-préfète demande à M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL si un approvisionnement a été fait.

M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL explique que l'exploitant devait déboursier quinze mille euros et qu'à ce jour rien n'a été encore demandé. Un financement à hauteur de 102 mille euros a été réalisé pour le dossier PPRT. Concernant le financement supplémentaire, il indique être dans le flou.

Mme la Sous-préfète demande à M. le représentant de la DDT de se rapprocher de ses services concernant ce financement et de revenir vers M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL.

M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL indique que cela est important de savoir pour leur budget.

Mme la représentante de la DREAL souhaite connaître l'avancée, concernant les trois propriétaires ayant perçu le crédit d'impôt directement sur leur compte bancaire.

M. le Maire de Saint-Maur indique que le problème est soldé.

Mme la Sous-préfète acquiesce, et précise que cette erreur a été soldée rapidement. Elle souhaite que la liste des propriétaires concernés par le post-PPRT soit mise à jour.

## **5- Questions diverses**

Mme la Sous-préfète demande s'il y a des questions diverses.

M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL souhaite évoquer le prochain exercice PPI.

Mme la Sous-préfète indique qu'un exercice PPI est prévu le 17 novembre 2022, mais cela est à confirmer.

M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL est demandeur d'une réunion préparatoire de l'exercice PPI.

Mme la Sous-préfète va indiquer au directeur de cabinet de la préfecture de réaliser une réunion préparatoire. Elle précise revenir vers M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL afin de le tenir informé.

M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL se dit perdu sur les exercices.

M. le Maire de Saint-Maur précise, concernant le scénario de 2020, que les riverains devaient déposer des enveloppes sur leur boîte aux lettres.

Mme la Sous-préfète signale attendre la confirmation du directeur de cabinet de la préfecture pour revenir auprès de M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL afin de lui confirmer la date de l'exercice PPI et de la réunion préparatoire.

Mme la représentante de la DREAL indique à M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL que le réseau d'irrigation considéré comme un moyen de défense incendie du site pourrait être contrôlé lors de l'exercice.

M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL signale que le réseau risque d'être en maintenance.

M. le Maire de Saint-Maur confirme par la positive. Il précise que la société ASA informe la société TITANOBEL lors d'une maintenance réseau.

Mme la représentante de la DREAL signale que la maintenance d'un équipement dédié à la défense incendie du site doit faire l'objet d'une information auprès de Monsieur le préfet, avec proposition de mesures compensatoires.

M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL signale, que le moyen mis en place de mesure de substitution, sera la réserve d'eau incendie disponible à proximité.

Mme la Sous-préfète indique à M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL de réaliser un courrier auprès de la DREAL.

Mme la représentante de la DREAL précise qu'un contrôle annuel doit être réalisé sur le réseau ASA.

M. le Maire de Saint-Maur indique que le réseau ASA envisage de refaire la station de pompage.

Mme la Sous-préfète indique que les maires des communes seront mobilisés lors de l'exercice PPI. Elle rajoute revenir vers M. le chargé de missions HSE de TITANOBEL afin de le tenir informé du financement supplémentaire ainsi que de la date de l'exercice PPI et de sa réunion préparatoire. Elle remercie l'assemblée pour ces échanges.

*Levée de séance à 15h34.*

Pour le Préfet et par délégation  
La Sous-Préfète de Mirande



**Emeline BARRIERE**